

l'importance qu'elle a sur la vie de certaines personnes.

De manière plus globale, qu'est-ce qui lie finalement les différents ministres ou leurs différents travaux? On voit, par exemple, sur le site des Affaires étrangères que les voyages à Gaza sont déconseillés pour une question de sécurité. Et vous avez expliqué que vous alliez organiser des campagnes de dissuasion à Gaza. J'ai le sentiment qu'on fait fi d'une réalité qui est catastrophique.

Pour terminer, je voudrais citer le journaliste israélien, Gideon Levy, qui parle d'un véritable enfer sur terre et d'une situation dramatique bien pire que celle imaginée dans le rapport de l'ONU de 2015.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

06 Question de Simon Moutquin à Maggie De Block (Affaires sociales, Santé publique, Asile et Migration) sur "La visite parlementaire dans les centres de Fedasil" (55001987C)

06 Vraag van Simon Moutquin aan Maggie De Block (Sociale Zaken, Volksgezondheid, Asiel en Migratie) over "Het bezoek van parlementsleden aan opvangcentra van Fedasil" (55001987C)

06.01 Simon Moutquin (Ecolo-Groen): Madame la ministre, depuis mon élection, j'ai fait valoir à plusieurs reprises mon droit de visite parlementaire dans les centres fermés. Le droit de visite parlementaire au sein d'un centre fermé est fondé sur les articles 38 et 48 de l'arrêté royal du 4 mai 1999 fixant le régime et les règles de fonctionnement applicables aux lieux de détention pour étrangers situés sur le territoire belge. Ce droit de visite est extrêmement important afin de pouvoir saisir la réalité des conditions de détention dans les centres fermés et de participer à l'observation nécessaire et au contrôle de ces structures fédérales.

Pour prolonger cette démarche, et alors que les centres Fedasil sont, comme on l'a rappelé aujourd'hui, sous tension suite au manque de places dans le réseau, j'ai souhaité me rendre dans celui de Rixensart afin d'en constater les conséquences par moi-même. Cependant, alors que j'avais prévu de ma visite la veille, le directeur du centre m'a rappelé un peu plus tard pour me signifier que cela était impossible sans une autorisation ministérielle préalable. Il en était par ailleurs fortement désolé, ne souhaitant pas

que l'on puisse s'imaginer qu'il y ait quoi que ce soit à cacher dans ce centre. Néanmoins, cette complication m'a semblé fort surprenante et particulièrement décevante au regard de l'importance démocratique que constitue le contrôle parlementaire de nos politiques fédérales.

Madame la ministre, quelles sont les raisons qui justifient selon vous cette différence réglementaire en matière de droit de visite parlementaire entre un centre ouvert pour demandeurs d'asile et un centre fermé? Seriez-vous en faveur d'une extension d'un droit de visite parlementaire dans les centres Fedasil? Je vous remercie.

06.02 Maggie De Block, ministre: Monsieur Moutquin, la réglementation en matière de visites s'appliquant aux centres Fedasil énumère les catégories de personnes qui ont accès aux centres. Il s'agit des conseils juridiques, des bénéficiaires d'accueil, des représentants du haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et des ONG agissant en son nom. Ces dispositions précisent que cet accès est prévu en vue d'aider les bénéficiaires de l'accueil. Le droit de visite parlementaire des centres fermés correspond au droit de visite des prisons. Les centres d'accueil Fedasil sont des centres ouverts. Les résidents ne sont pas enfermés. L'accueil n'est donc pas une détention mais une aide sociale sous forme d'aide matérielle. Les règles de visite sont fixées dans le règlement intérieur des centres d'accueil. Les visites planifiées pour des délégations de parlementaires sont possibles mais en concertation avec le centre et l'agence, à condition que cela n'entrave pas le bon fonctionnement du centre et la sécurité des gens qui s'y trouvent.

L'agence et le centre déterminent les modalités pratiques de la visite afin de pouvoir assurer l'ordre et la sérénité dans le centre. J'ai informé Fedasil que mon accord pour de telles visites ne doit pas être demandé systématiquement.

06.03 Simon Moutquin (Ecolo-Groen): Merci pour votre réponse, madame la ministre. Je m'inquiétais de devoir chaque fois vous demander une autorisation pour visiter un centre. Je ne devrai donc pas vous ennuyer.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

07 Questions jointes de
- Laurence Zanchetta à Maggie De Block (Affaires sociales, Santé publique, Asile et Migration) sur "Le statut de séjour des parents